

## **ODD 4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

### **MÉTADONNÉES**

**Cible 4.a** Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

#### **4.a.3 Nombre d'attaques contre des étudiants, du personnel et des établissements**

##### **Définition**

Nombre d'attaques violentes, de menaces ou de recours délibéré à la force au cours d'une période donnée (par exemple, les 12 derniers mois, une année scolaire ou une année civile) dirigées contre des étudiants, des enseignants et d'autres personnels ou contre des bâtiments, du matériel et des installations scolaires, y compris les moyens de transport. L'indicateur se concentre sur les attaques menées pour des raisons politiques, militaires, idéologiques, sectaires, ethniques ou religieuses par des forces armées ou des groupes armés non étatiques.

*Les attaques contre l'éducation* comprennent les sous-catégories suivantes :

- Attaques contre des écoles : attaques violentes ciblées contre des bâtiments ou des infrastructures d'écoles maternelles, primaires et secondaires par les forces militaires de l'État ou des groupes armés non étatiques sous la forme d'incendies criminels ; suicide, voiture ou autres bombes visant une école ; ou des tirs d'artillerie dirigés vers une école. En outre, cette catégorie comprend les attaques aveugles qui entraînent des dommages ou la destruction des infrastructures scolaires ainsi que les explosions qui se produisent à proximité immédiate d'une école.

- Attaques contre des étudiants, des enseignants et d'autres membres du personnel éducatif : meurtres, blessures, torture, enlèvements, disparitions forcées ou menaces de violence, y compris la coercition ou l'extorsion impliquant des menaces violentes dirigées contre les étudiants et le personnel éducatif qui travaillent aux niveaux primaire et secondaire. Puisqu'il est parfois difficile de déterminer pourquoi un enseignant ou un membre du personnel scolaire est tué si l'assassinat a lieu en dehors de l'école, cette catégorie inclut également de telles attaques dans les cas où il existe un schéma établi de ce type de violence. La catégorie des attaques contre des étudiants, des enseignants et d'autres membres du personnel éducatif comprend également les cas où la police ou les forces de sécurité de l'État répriment violemment les manifestations d'étudiants qui ont lieu à l'école ou, si elles se produisent hors du campus, se concentrent sur les politiques et lois liées à l'éducation.
- Utilisation militaire des écoles et des universités : cas dans lesquels des forces armées ou des groupes armés non étatiques s'emparent d'écoles ou d'universités comme bases, casernes et abris temporaires pour abriter des soldats ou des combattants, des positions de combat, des installations de stockage d'armes, des centres de détention et d'interrogatoire, ou à d'autres fins militaires.
- Recrutement d'enfants dans les écoles ou le long des parcours scolaires : cas dans lesquels des forces armées ou des groupes armés non étatiques utilisent des écoles ou des parcours scolaires comme lieux de recrutement d'enfants de moins de 18 ans dans leurs forces combattantes, en violation des normes internationales.
- Violences sexuelles par les parties au conflit : incidents d'abus et de harcèlement sexuels perpétrés dans les écoles ou universités ou le long des parcours scolaires.
- Attaques contre l'enseignement supérieur : incluent les attaques violentes ciblées contre les universités sous la forme d'attentats à la bombe, de frappes aériennes, d'incendies criminels ou d'autres moyens, ainsi que les assassinats ciblés, les enlèvements ou les menaces dirigées contre les étudiants, les professeurs ou le personnel universitaire. Cette catégorie comprend les cas de répression violente de manifestations étudiantes qui se produisent soit dans des établissements d'enseignement supérieur, soit, si elles se produisent hors campus, qui se concentrent sur les politiques et les lois liées à l'éducation.

## **But**

L'indicateur est une mesure générale de la sécurité des environnements d'apprentissage, en particulier en ce qui concerne les conflits armés et la violence politique.

Les données disponibles pour le suivi mondial sont actuellement collectées à partir de rapports rédigés par une grande variété de parties prenantes, notamment des ONG nationales et internationales travaillant au niveau national et des rapports des médias nationaux et internationaux.

## **Méthode de calcul**

L'indicateur est calculé sur la base du nombre d'incidents signalés au cours desquels des étudiants, du personnel éducatif ou des établissements d'enseignement sont attaqués, tels que définis ci-dessus.

## **Interprétation**

Une valeur plus élevée indique qu'un grand nombre d'attaques contre l'éducation sont signalées plus fréquemment. Dans certains cas, seules des informations pluriannuelles sont disponibles. Dans ces cas, le total pour la période pluriannuelle est reproduit sur plusieurs années, avec une note de bas de page indiquant qu'il n'est pas comparable aux autres totaux annuels.

## **Type de source de données**

Examen et évaluation approfondis des informations sur les attaques contre l'éducation provenant de sources multiples.

## **Désagrégation**

Les informations ne sont pas ventilées actuellement.

## **Données requises**

Informations sur le nombre et les types d'attaques contre les étudiants, le personnel éducatif et les infrastructures éducatives.

## **Les sources de données**

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur trois types de sources de données : les rapports publiés par les agences des Nations Unies, les ONG de développement et humanitaires, les organisations de défense des droits de l'homme, les organismes gouvernementaux et les groupes de réflexion ; reportages dans les médias ; et les informations partagées avec GCPEA par les membres du personnel des organisations internationales et nationales travaillant dans les pays présentés dans cette étude.

## **Assurance qualité**

La Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques (Global Coalition to Protect Education from Attack - GCPEA), pour son rapport *Education under Attack*, gère la base de données utilisée pour produire cet indicateur. La GCPEA définit le protocole de reporting et d'harmonisation de ces données qui sont compilées à partir de trois sources principales (voir section ci-dessus sur les sources de données).

## **Limites et commentaires**

Cet indicateur compile des informations provenant de différentes sources qui sont soumises à différents niveaux de vérification. En outre, les sources de données varient considérablement d'un pays à l'autre, et sont déterminées en partie par le fait qu'un pays dispose ou non de mécanismes établis de suivi et de reporting. Voir *Education under Attack 2020* (GCPEA 2020) , pp. 88-96, pour plus de détails.

## **Les références**

Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques (GCPEA). 2020. *L'éducation attaquée 2020*. New York : GCPEA. [https://protectingeducation.org/wp-content/uploads/eua\\_2020\\_full.pdf](https://protectingeducation.org/wp-content/uploads/eua_2020_full.pdf).